

Le plus beau
des mandats
mérite le meilleur
des services



Le pacte civil de solidarité (PACS)

FORMATION assurée par Valentine Duhaut - Juriste

Laxou, le 24 octobre 2017

Présentation de la formation

- 1. Définition
- 2. Personnes pouvant se pacser
- 3. Commune compétente
- 4. Conclusion d'un PACS
- Registre du PACS dans le logiciel CYAN
- 6. Effets du PACS
- 7. Modification et dissolution du PACS



Le PACS

Un **guide pratique** sous la forme des « carnets » est en cours de finalisation et vous sera envoyé très rapidement afin de vous aider dans la mise en place du PACS.



DÉFINITION DU PACS

Le PACS

Définition du PACS

C'est un contrat conclu par 2 personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune

Réglementation applicable

Loi fondatrice:

✓ Loi n° 99-944 du 15 novembre 1999

Textes applicables :

- ✓ Code civil (articles 515-1 et suivants)
- √ 2 décrets du 23 décembre 2006
- Circulaire du 10 mai 2017



Acronyme

Utilisation de l'acronyme « PACS »

Utilisation également de « se pacser » ou « être pacsé »

Nouvelle compétence des communes

A compter du 1^{er} novembre 2017, compétence <u>des communes</u> pour le **PACS**, et non plus le tribunal d'instance

Nombre de PACS et de mariages conclus Meurthe-et-Moselle

Année	Nombre de PACS conclus	Nombre de mariage conclus
2015	2 260	2 685
2014	2 198	2 717
2013	2 395	2 603
2012	2 103	2 790
2011	2 273	2 694
2010	2 361	2 962

Données INSEE





PERSONNES POUVANT SE PACSER

Le PACS

- 2 personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe
- n'ayant pas de liens familiaux directs
- n'étant pas l'une et/ou l'autre mariée
- n'étant pas l'une et/ou l'autre pascée



Comment le vérifier ?

Par l'acte de naissance fourni dans le dossier

Par l'attestation sur l'honneur fournie par les futurs partenaires



Pour pouvoir se pacser en France, il n'est pas nécessaire :

- d'être français
- d'être en situation régulière

Cas particulier des personnes protégées

Personnes sous tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, mesure d'habilitation familiale ou mandat de protection future

Les personnes protégées peuvent-elles se pacser ?

Oui, mais pièces complémentaires à fournir

Mention « RC » dans l'acte de naissance pour les personnes sous tutelle ou curatelle



COMMUNE COMPÉTENTE POUR LE PACS

Le PACS

Dans quelle commune le PACS est conclu?

La commune dans laquelle les futurs partenaires fixent leur résidence commune

Au sein de la commune, qui peut enregistrer le PACS ?

Un officier de l'état civil



1 - Commune de résidence

C'est la résidence principale des intéressés quel que soit leur mode d'habitation : propriété, location, hébergement par un tiers

Ce ne peut pas être une résidence secondaire



1 - Commune de résidence

Les intéressés n'ont pas besoin de résider déjà ensemble au moment de la déclaration

1 - Commune de résidence

Les partenaires feront la déclaration de leur adresse commune par une attestation sur l'honneur

Aucun autre justificatif n'est à exiger



2 - Officier de l'état civil

Qui est officier de l'état civil dans une commune ?

De droit : maire et adjoints

Sur délégation : conseillers municipaux et agents fonctionnaires titulaires

2 - Officier de l'état civil

Commune nouvelle : enregistrement dans la commune déléguée

Par : maire de la commune nouvelle, ses adjoints, maire délégué, ses adjoints



2 - Officier de l'état civil

Délégation à un agent fonctionnaire titulaire pour l'enregistrement du PACS

Attention!

Modifier l'arrêté de délégation



2 - Officier de l'état civil

En cas de délégation du PACS à un agent fonctionnaire titulaire, ce fonctionnaire peut aussi « animer » la cérémonie si la commune fait ce choix

2 - Officier de l'état civil

Important de réfléchir aux délégations accordées à vos agents en matière d'état civil

Faites le point rapidement !

Si besoin, modèle à votre disposition auprès du service juridique





CONCLUSION D'UN PACS

Le PACS

Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement
- 4. Publicité
- 5. Conservation des pièces



Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement
- 4. Publicité
- Conservation des pièces



1 - Contenu du dossier de PACS

Les partenaires produisent :

- un justificatif de leur identité
- une déclaration conjointe
- une déclaration sur l'honneur
- la convention de PACS
- chacun un acte de naissance datant de moins de 3 mois

1 - Contenu du dossier de PACS Justificatif d'identité

Document officiel délivré par une administration publique = carte d'identité, passeport, permis de conduire

En cours de validité



1 - Contenu du dossier de PACS Déclaration conjointe

Document formalisant la volonté des partenaires d'organiser leur vie commune

Formulaire CERFA disponible sur www.service-public.fr



1 - Contenu du dossier de PACS Déclaration sur l'honneur

Attestation sur l'honneur sur l'adresse commune et l'absence de lien de parenté ou d'alliance

Formulaire CERFA disponible sur www.service-public.fr



1 - Contenu du dossier de PACS Convention de PACS

Production d'une convention passée entre les partenaires

Un seul et même exemplaire



1 - Contenu du dossier de PACS Convention de PACS

Aucune forme ni contenu particulier ne sont requis

Peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un PACS

Modèle disponible sur www.service-public.fr



1 - Contenu du dossier de PACS Convention de PACS

Pas de vérification du contenu de la convention par l'officier de l'état civil sauf « dispositions manifestement contraires à l'ordre public »

1 - Contenu du dossier de PACS Convention de PACS

Original visé par l'officier de l'état civil et rendu aux partenaires qui ont la charge de le conserver

1 - Contenu du dossier de PACS

Acte de naissance

Extrait d'acte de naissance avec indication de la filiation datant de moins de 3 mois : copie intégrale ou extrait avec indication de la filiation

Datant de moins de 3 mois

1 - Contenu du dossier de PACS

Un modèle de document à remettre aux futurs administrés est disponible sur <u>www.adm54.asso.fr</u> ou sur simple demande au service juridique

Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement
- 4. Publicité
- Conservation des pièces



2 - Dépôt du dossier en mairie

Le dossier peut être déposé :

- ✓ sur place
- ✓ par correspondance



2 - Dépôt du dossier en mairie

Dépôt sur place : il appartiendra au maire de déterminer s'il souhaite :

- ✓ faire enregistrer les PACS dès que les partenaires se présentent en mairie
- ✓ mettre en place un système de RDV

2 - Dépôt du dossier en mairie

Dépôt par correspondance : cette transmission peut s'effectuer par voie postale ou par téléservice de l'Etat ou de la commune

2 - Dépôt du dossier en mairie

Important! Il vous est conseillé d'établir un règlement du PACS qui indique notamment les règles de dépôt du dossier PACS dans la commune

Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement
- 4. Publicité
- 5. Conservation des pièces



3 - Enregistrement

L'officier de l'état civil enregistre la déclaration conjointe de PACS et fait procéder aux formalités de publicité

- 3 Enregistrement
 Que doit faire l'officier d'état civil ?
 En présence des futurs partenaires,
 l'officier de l'état civil :
- vérifie que le dossier est complet
- attribue un numéro d'enregistrement
- doit s'assurer qu'ils ont bien entendu conclure un PACS





3 - Enregistrement

L'officier d'état civil (suite) :

- enregistre la déclaration conjointe des futurs partenaires
- vise et date l'original de la convention qu'il restitue aux partenaires
- remet aux partenaires un récépissé d'enregistrement



3 - Enregistrement Comparation personnelle

Les futurs partenaires doivent être physiquement présents

Pas besoin d'interprète

Pas de témoins

De façon publique comme pour le mariage ? Non



3 - Enregistrement Numéro d'enregistrement

Il doit être composé impérativement de 15 caractères comprenant :

- le code INSEE de chaque commune
- l'année du dépôt de la déclaration conjointe de PACS
- le numéro d'ordre chronologique (6 caractères)

3 - Enregistrement Numéro d'enregistrement

La numérotation est annuelle

Exemple : le dernier PACS inscrit en 2017 à la mairie de Thorey-Lyautey est : 54522 2017 000004

Le 1^{er} PACS inscrit en cette commune en 2018 est : 54522 2018 000001

3 - Enregistrement Convention

Numéroter, parapher chaque page, reporter le nombre de pages et apposer un visa

3 - Enregistrement

Convention - Visa

Exemple : Déclaration de pacte civil de solidarité enregistrée le ... à ...

Nombre total de pages : ...

Sous le n° ...

Prénom, nom, signature et sceau de l'officier de l'état civil

3 - Enregistrement

Convention

Non conservation de la convention par la commune

Conservation par les partenaires



3 - Enregistrement Cérémonie de PACS ?

Non obligatoire

Chaque commune doit définir si une cérémonie est organisée ou non



Cérémonie de PACS ? Non Oui Même principe A définir pour tout le quand elle monde aura lieu Pas A définir qui d'exceptions! va la célébrer





3 - Enregistrement Cérémonie de PACS ?

Une nouvelle fois, intérêt d'établir un règlement dans lequel vous indiquez s'il y a une cérémonie et comment elle peut se passer



3 - Enregistrement Cérémonie de PACS

- ✓ Discours éventuel (modèle à votre disposition)
- ✓ Vérifier que les futurs partenaires veulent s'engager pour une vie commune
- « Voulez-vous vous engager dans une vie commune dans le cadre d'un PACS ? »
- ✓ Eventuellement si échange d'anneaux ou de cadeaux le faire à ce moment
- ✓ Déclarer les partenaires « pacsés »

3 - Enregistrement

Attention au risque de confusion entre la cérémonie du PACS et du mariage

3 - Enregistrement

Enregistrement du PACS sous forme dématérialisée au sein de l'application informatique de la commune

Pas d'édition papier si logiciel état civil Si défaut de logiciel état civil, « registre dédié »



3 - Enregistrement

Démonstration à suivre du logiciel CYAN de COSOLUCE par Rodrigue DARVIEUX

3 – Enregistrement

L'officier de l'état civil enregistrera :

- les prénoms et nom, date et lieu de naissance de chaque partenaire
- le sexe de chaque partenaire
- la date et le lieu d'enregistrement de la déclaration conjointe de PACS
- le numéro d'enregistrement de cette déclaration

3 - Enregistrement

Récépissé d'enregistrement à délivrer aux partenaires

Modèle disponible dans :

- votre logiciel (CYAN par exemple)
- ✓ le site internet de l'ADM54 ou auprès du service juridique (en WORD)
- ✓ la circulaire du 10 mai 2017 (en PDF)



Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement
- 4. Publicité
- Conservation des pièces



4 - Publicité

Il est fait mention, en marge de l'acte de naissance de chaque partenaire, de la déclaration de PACS, avec indication de l'identité de l'autre partenaire

4 - Publicité

Avis de mention envoyé dans les 3 jours par l'officier de l'état civil qui a enregistré le PACS

4 - Publicité

Compétence de l'officier de l'état civil détenteur de l'acte de naissance pour apposer la mention

Utilisation de l'acronyme PACS possible



4 - Publicité

L'officier de l'état civil détenteur de l'acte de naissance doit :

- ✓ porter la mention dans les 3 jours
- ✓ aviser aussitôt, si le double du registre est au greffe, le procureur de la République de son arrondissement

4 - Publicité

L'officier de l'état civil détenteur de l'acte de naissance retournera à l'autorité ayant enregistré le PACS (officier de l'état civil, poste diplomatique ou consulaire, notaire) le **récépissé** figurant sur l'avis de mention

4 - Publicité Mention

```
PACS enregistré à ... (commune), le ... (date)
Avec ... (Prénom(s), Nom de l'autre partenaire)
Né(e) le .... à ... (date et lieu de naissance de
l'autre partenaire)
.... (lieu et date d'apposition de la mention).
... (qualité et signature de l'officier de l'état civil).
```

4 - Publicité

Pas de délivrance de livret de famille

Transmission d'un bulletin INSEE

Date d'effet PACS : date d'enregistrement

Plusieurs étapes :

- 1. Contenu du dossier de PACS
- 2. Dépôt du dossier en mairie
- 3. Enregistrement
- 4. Publicité
- 5. Conservation des pièces



5 – Conservation des pièces

Registre des PACS dématérialisé	5 ans à compter de la dissolution du PACS
Registre des PACS sur support papier (ou autre support)	75 ans à compter de la clôture du registre ou, si ce délai est plus court, 5 ans à compter du dernier PACS dont la dissolution est enregistrée
Dossiers de conclusion, modification ou dissolution de PACS	5 ans à compter de la dissolution du PACS

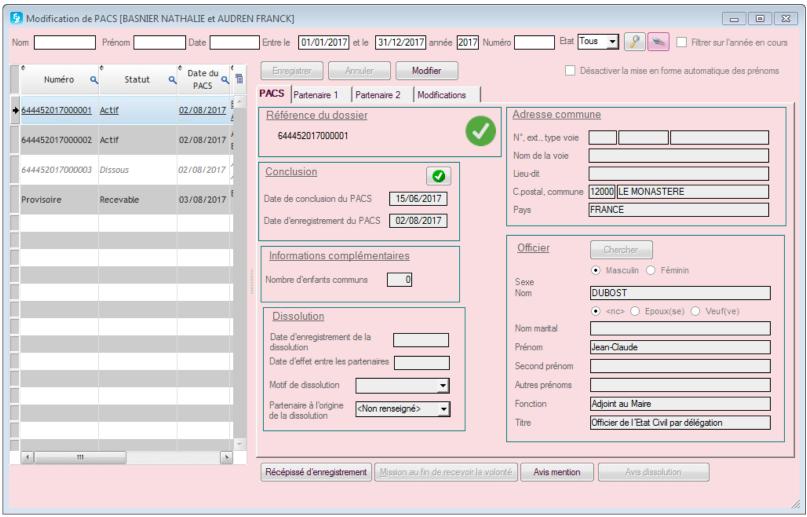
Le PACS Exemple du logiciel CYAN de COSOLUCE



Accès depuis le menu



Saisie assistée



Récépissé d'enregistrement

RÉCÉPISSÉ DE L'ENREGISTREMENT DE LA DÉCLARATION CONJOINTE DES PARTENAIRES DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Article 515-3 du code civil et décret n°2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 1er)

L'officier de l'état civil de la commune de PAU,

Certifie avoir enregistré ce jour la déclaration conjointe de pacte civil de solidarité entre :

ANCELINEAU Andréa née le 13/04/1974 à BEAUVAIS (FRANCE)

ainsi que

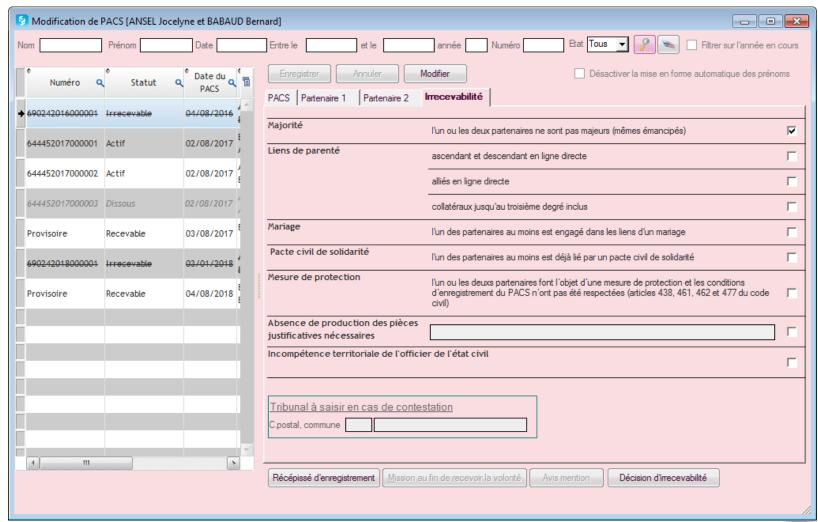
AUDRENIE Franck, Laurent né le 13/01/1974 à EAUBONNE (FRANCE)

Ce pacte civil de solidarité est enregistré sous le numéro : 644452017000002

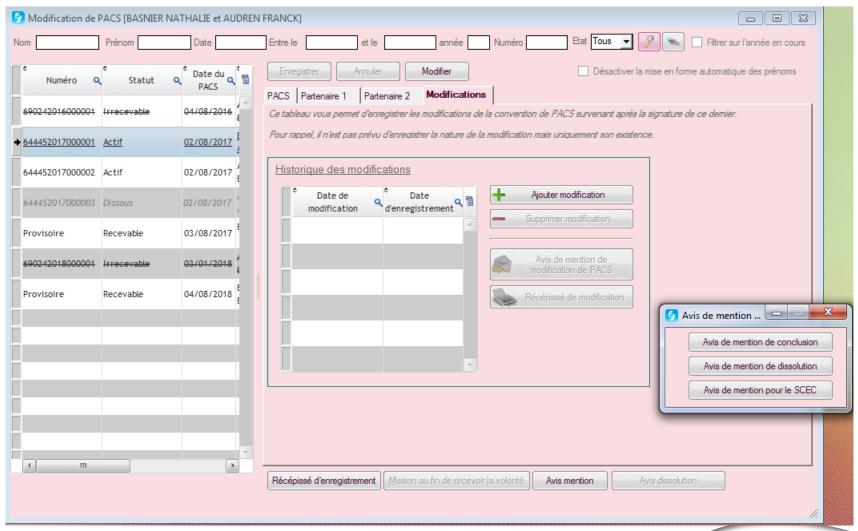
A PAU, le 02/10/2017



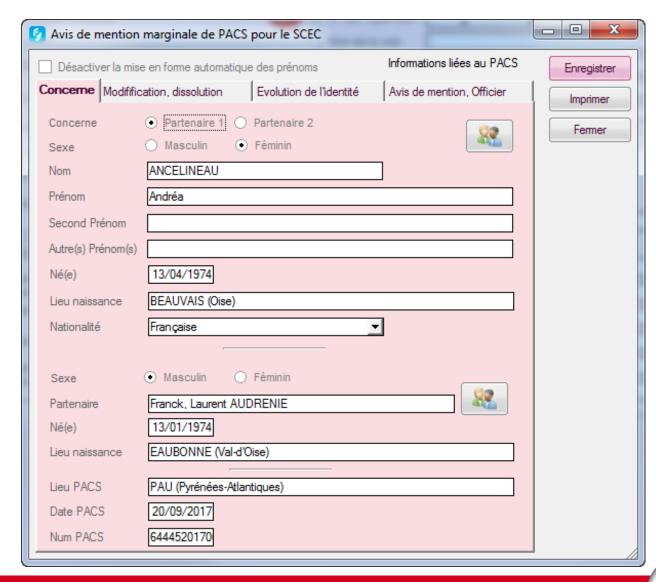
Irrecevabilité



Avis de mention



Saisie avis de mention SCEC



Avis de mention papier SCEC

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ AVIS DE MENTION - REGISTRE DU SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL

Articles 515-3, 515-3-1, 515-7 du code civil décret nº 2006-1806 du 23 décembre 2006 modifié (article 6) décret n° 2006-1807 du 23 décembre 2006 modifié (article 4) décret n° 2012-966 du 20 août 2012 modifié (article 6)

En application des dispositions rappelées ci-dessus, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir enregistrer sur le registre que vous tenez la mention suivante :

Prénom(s) et Nom du premier partenaire : Andréa ANCELINEAU

Date de naissance: 13/04/1974

Lieu et pays de naissance : BEAUVAIS (Oise)

De sexe : féminin

De nationalité : Française

PACS enregistré le 20/09/2017

en la commune de PAU (Pyrénées-Atlantiques)

Sous le numéro : 644452017000002

Prénom(s) et Nom du partenaire : Franck, Laurent AUDRENIE

Né(e) le: 13/01/1974 A: EAUBONNE (Val-d'Oise) De sexe : masculin

- PACS modifié par convention enregistrée le 05/06/2017 en la commune de PAU
- PACS dissous par:

dissolution unilatérale de Andréa ANCELINEAU enregistrée le 02/09/2017 en la commune de PAU

Date d'effet, entre les partenaires, de la dissolution du PACS : 26/09/2017

Cette mention doit être portée dans un délai de trois jours à compter de la réception du présent avis.

A PAU. le 02/10/2017

Gérard MARCHAND, Maire, oec^d

Partie à détacher et à renvoyer à l'officier de l'état civil qui a expédié l'avis de mention

Récépissé d'avis de mention PACS

Monsieur le Maire de PAU (Pyrénées-Atlantiques) est informé de ce que, suite à son avis N° 2 en date du 2 octobre 2017, la mention prescrite, en exécution des dispositions des articles 515-3, 515-3-1, 515-7 du code civil, a été apposée.

Andréa ANCELINEAU Franck, Laurent

Le _/_/___

L'Officier de l'état civil (ou le greffier)





EFFETS D'UN PACS

Le PACS

Obligations des partenaires

Les partenaires s'engagent à :

- ✓ une vie commune
- ✓ une assistance réciproque
- une aide matérielle proportionnelle, sauf convention contraire, à leurs facultés respectives

Biens du couple

Le régime légal du PACS = régime de séparation des biens

Option possible pour l'indivision, indication dans la convention

Qui va renseigner les futurs partenaires sur le PACS ?

En principe : notaires, avocats, CDAD En pratique, cela va être les agents des communes





Qui va renseigner les futurs partenaires sur le PACS ?

Renvoi vers des sites institutionnels :

www.service-public.fr

https://notaviz.notaires.fr

http://www.cdad-meurtheetmoselle.justice.fr/

(agenda des consultations d'avocat)



Rappeler aux futurs pacsés que <u>la</u> <u>meilleure protection reste le mariage</u> et que les effets ne sont pas les mêmes

Exemple : les partenaires ne sont pas héritiers de l'un et l'autre en cas de décès sauf testament



	PACS	Mariage			
Régime des biens	Séparation sauf à opter pour l'indivision	Communauté réduite aux acquêts sauf contrat de mariage			
Régime fiscal	Imposition par foyer fiscal				
Succession	Le partenaire survivant n'est pas héritier (sauf testament)	Le conjoint survivant est héritier légal			
Nom d'usage	Pas d'utilisation du nom de son partenaire	Utilisation possible du nom de l'époux			
Filiation	Pas de présomption légale	Présomption de paternité			



MODIFICATION ET DISSOLUTION D'UN PACS

Le PACS

Modification et dissolution d'un PACS

Modification du PACS

Un PACS peut être modifié par les 2 partenaires par convention modificative

Modification et dissolution d'un PACS

Dissolution du PACS

Un PACS peut être dissous :

- ✓ par mariage de l'un ou des partenaires
- par décès de l'un ou des partenaires
- par déclaration conjointe des partenaires
- ✓ par décision unilatérale de l'un d'eux



Pour les PACS conclus avant le 1er	Devant le tribunal d'instance de			Devant le tribunal d'instance d'une	Chez un notaire
<u>novembre</u> <u>2017</u>	Nancy	Briey	Lunéville	commune en dehors du département	
Autorité compétente pour l'enregistrement de la modification ou dissolution	Ville de Nancy	Ville de Val de Briey	Ville de Lunéville	Ville où est situé le tribunal d'instance	Enregistrement par le notaire ayant enregistré le PACS

Pour les PACS					
conclus					
après le 1 ^{er}					
novembre 2017					

Dans la commune de résidence

Chez un notaire

Autorité compétente pour l'enregistrement de la modification ou dissolution

Modification ou dissolution par l'officier d'état civil de la commune d'enregistrement

Enregistrement par le notaire ayant enregistré le PACS



Modification et dissolution d'un PACS

Dissolution du PACS

Si un ou des partenaires viennent en mairie pour dissoudre leur PACS, vérifier la date de conclusion de leur PACS et la commune d'enregistrement

Modification et dissolution d'un PACS

Modification et dissolution du PACS

Exemple : René B. veut se séparer de Christian P. Ils se sont pacsés au tribunal d'instance de Nancy le 16 juillet 2012, ils vivent à Maidières.

C'est la commune de <u>Nancy</u> qui sera compétente.



Avez-vous des questions?

Merci de votre attention

Le <u>service juridique</u> reste à votre disposition pour toute question complémentaire

Le <u>service informatique</u> reste à votre disposition pour toute question sur le logiciel CYAN de COSOLUCE





Service uridique

Tél.: 03 83 28 54 00 (*1)

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mél.: service-juridique@adm54.asso.fr

Association des maires de Meurthe-et-Moselle Site Sadoul - 80, boulevard Foch - CS 11045 - 54522 LAXOU CEDEX Tél.: 03 83 28 54 00 - Fax: 03 83 28 96 96

Site internet: <u>www.adm54.asso.fr</u>